

EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2020

Tous les conseillers sont présents. Madame Corinne JEGOU est nommée secrétaire de séance.

1. Installation du conseil

M. Alain JALIFFIER, conseiller le plus âgé, procède à l'appel des conseillers municipaux et invite à élire le Maire.
Mme Sandrine NEYENS est élue à bulletin secret par 07 voix pour
M. Florent CAMUS est élu 1^{er} adjoint à bulletin secret par 06 voix pour et 1 bulletin blanc.
M. Alain PEAQUIN est élu 2^{ème} adjoint à bulletin secret par 06 voix pour et 1 bulletin nul.

2. Indemnité du Maire et des adjoints

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer, avec effet immédiat, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : Maire à 25,5 %, 1^{er} adjoint à 9,9 % et 2^{ème} adjoint à 0.

3. Délégations du conseil au Maire

Le Conseil à l'unanimité décide de confier à Madame le Maire les délégations suivantes : D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et dont le montant est inférieur à 10.000,00 € HT;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

4. Vote des 4 Taxes

Le Conseil, à l'unanimité, décide le maintien des taux de référence communaux de 2019 pour l'année 2020 :
Taxe sur le foncier bâti : 7,60 % ; Taxe sur le foncier non bâti : 30,88 %

5. Renouvellement du contrat aidé

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat aidé du cantonnier pour la durée maximale possible 20 heures hebdomadaires.

6. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

SDEY Florent CAMUS (titulaire), Alain PEAQUIN (suppléant)

SET Sandrine NEYENS (titulaire), Florent CAMUS (suppléant)

COMMUNAUTE COMMUNES Sandrine NEYENS (titulaire), Florent CAMUS (suppléant)

SMBVA : 1 représentant Brigitte DELABARDE

CLECT : 1 représentant Sandrine NEYENS

CIID : 1 représentant Brigitte DELABARDE

CIA : 1 représentant Sandrine NEYENS

ATD Sandrine NEYENS (titulaire), Florent CAMUS (suppléant)

Correspondant défense 1 délégué Alain JALIFFIER

Correspondant sécurité 1 délégué Alain PEAQUIN

7. Commission Communale des Impôts Directs

Afin de permettre au directeur départemental des services fiscaux de désigner les membres de la CCID, le conseil municipal dresse une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants.

La séance est levée à 11 heures